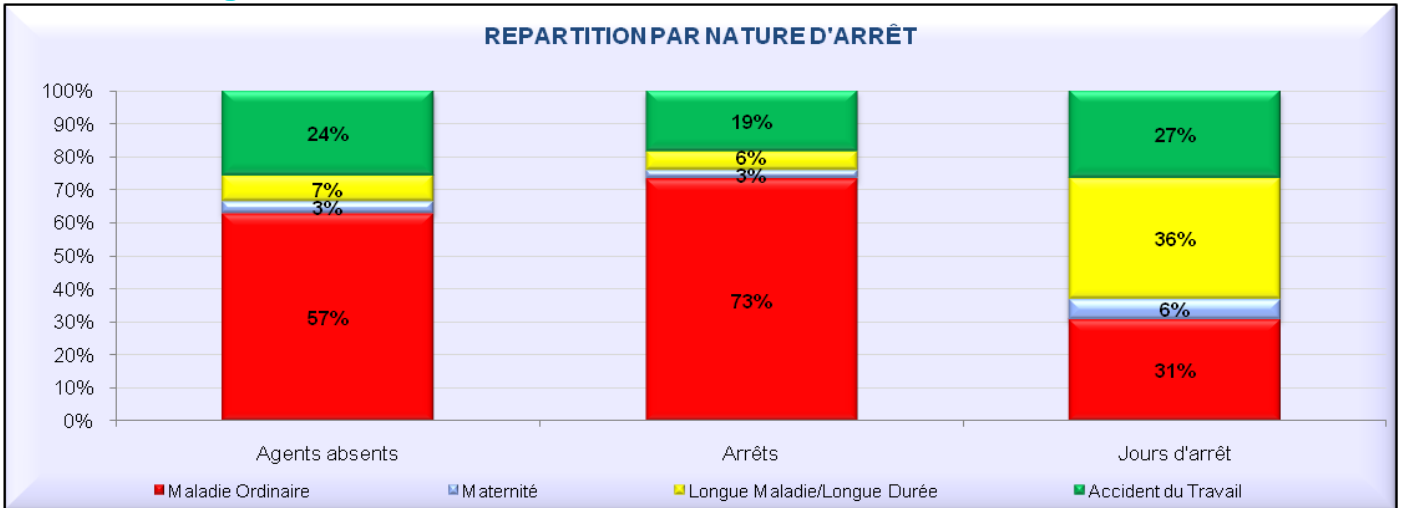


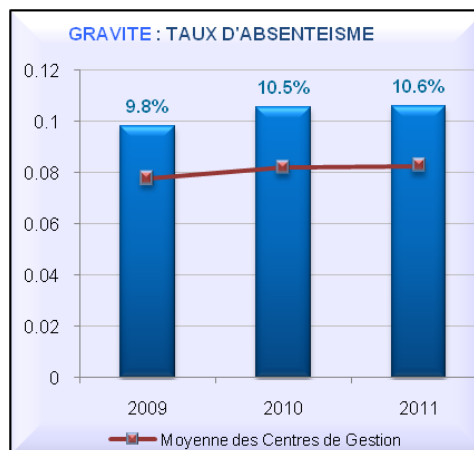
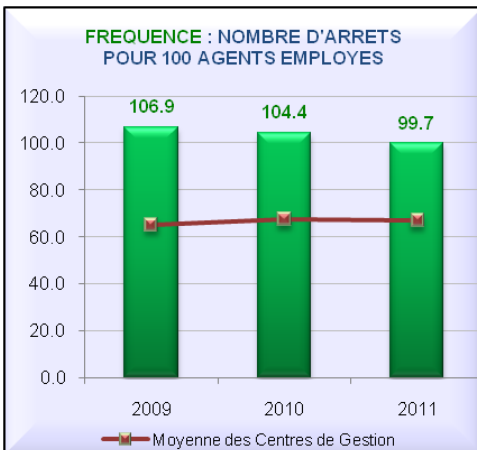
Edito

Les statistiques d'absentéisme sont des données fréquemment présentes dans les collectivités mais parfois insuffisamment exploitées. Cette fiche pratique a pour objectif de présenter une synthèse des différents indicateurs d'absentéisme sur le département des Bouches du Rhône afin d'aider les collectivités désireuses de développer une démarche de prévention des risques professionnels.

Absentéisme global



En 2011 dans les Bouches du Rhône, **la maladie ordinaire** est la première cause d'absence au travail pour raison de santé. Elle représente **57 % des agents absents, 73 % des arrêts et 31 % des jours d'absence**. Le congé longue maladie/longue durée, avec 36 % d'entre eux, concentre la plus grande proportion des jours d'arrêt. L'**accident** (Accident de Service, Accident de Trajet, Maladie Professionnelle), avec **19% des arrêts** atteint **27% des jours d'arrêts**.



Traduction du taux d'absentéisme, le nombre équivalent d'agents absents permet de visualiser directement le poids des absences sur l'effectif.

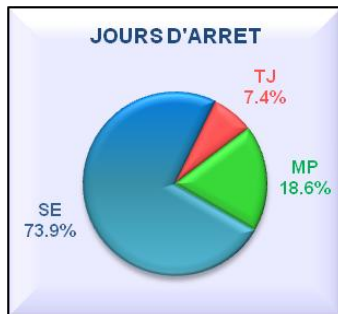
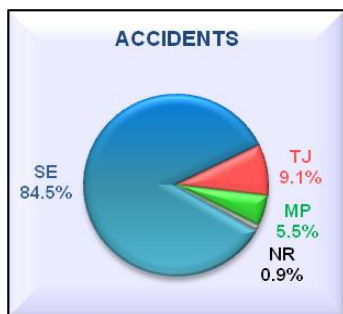
Toutes natures d'arrêt confondues, la fréquence s'établit en 2011 à **99.7 arrêts pour 100 agents** employés. La part du temps perdu en raison des absences (gravité) est de 10.6 % en 2011.

Alors que la fréquence, est à la baisse entre 2009 et 2010, la gravité est en croissance constante depuis 2008.

Les agents sont un peu moins nombreux à s'arrêter, un peu moins souvent, mais pour des durées d'arrêt plus longues, dans tous les cas dans des proportions supérieures à d'autres Centres de gestion.

Strate de collectivité	Nombre de collectivités adhérentes au contrat groupe Sofcap	Nombre équivalent d'agents absents (pour une collectivité)
Moins de 10 agents	30	0.3
de 10 à 29 agents	33	1.4
de 30 à 49 agents	18	1.6
de 50 à 199 agents	33	12.8
200 agents et plus	16	43.6
Ensemble du CDG	130	9.6

L'accident du travail

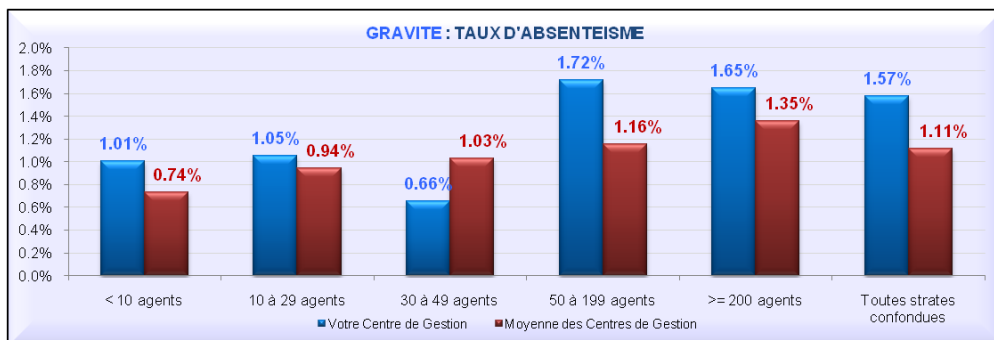


Toutes natures d'accidents confondus, **9 % des agents employés** par les collectivités des Bouches du Rhône ont **eu un accident en 2011** et **7 % se sont arrêtés** (accident ayant engendré au moins une journée d'arrêt sur la période).

C'est l'accident de service qui représente la part la plus importante des accidents, tant en ce qui concerne le **nombre d'accident 85%**, que le **nombre de jours d'arrêt 74%**.

La durée moyenne d'arrêt, est de 58.5 jours.

Légende : SE = Accident de service TJ = Accident de trajet MP = Maladie professionnelle NR = Non renseigné



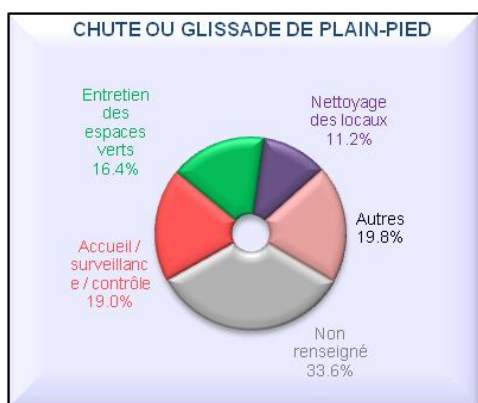
La gravité des absences est globalement au dessus de la moyenne des autres Centres de gestion, quelque soit le nombre d'agents employés par la collectivité.

L'accident de service

Cause d'accident	Part des accidents	Part des jours
Chute ou glissade de plain-pied	24.7%	30.5%
Effort de soulèvement	21.8%	26.3%
Objet ou masse en mouvement accidentel	13.4%	8.8%
Chute ou glissade avec dénivellation	5.6%	7.8%
Autres causes	34.5%	26.6%

Pour l'accident de service, quatre causes principales affectent la survenance d'événements en 2011.

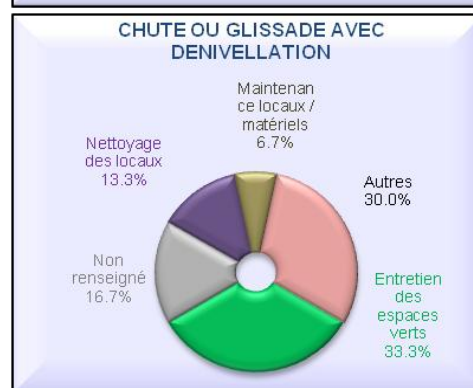
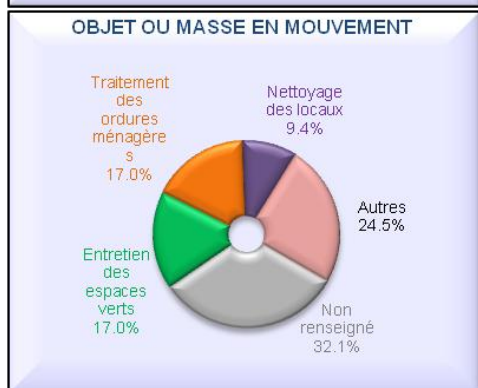
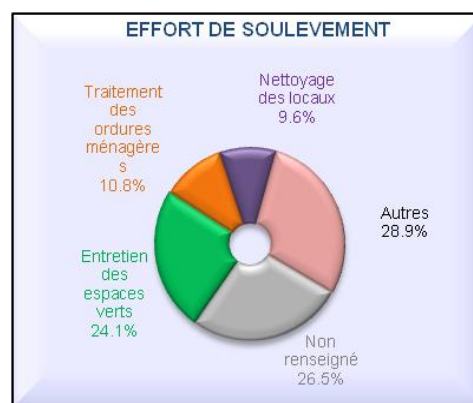
Ces quatre causes représentent près des deux tiers des accidents (65.5%) et concentrent près des trois quart des jours d'arrêt (73.4%).



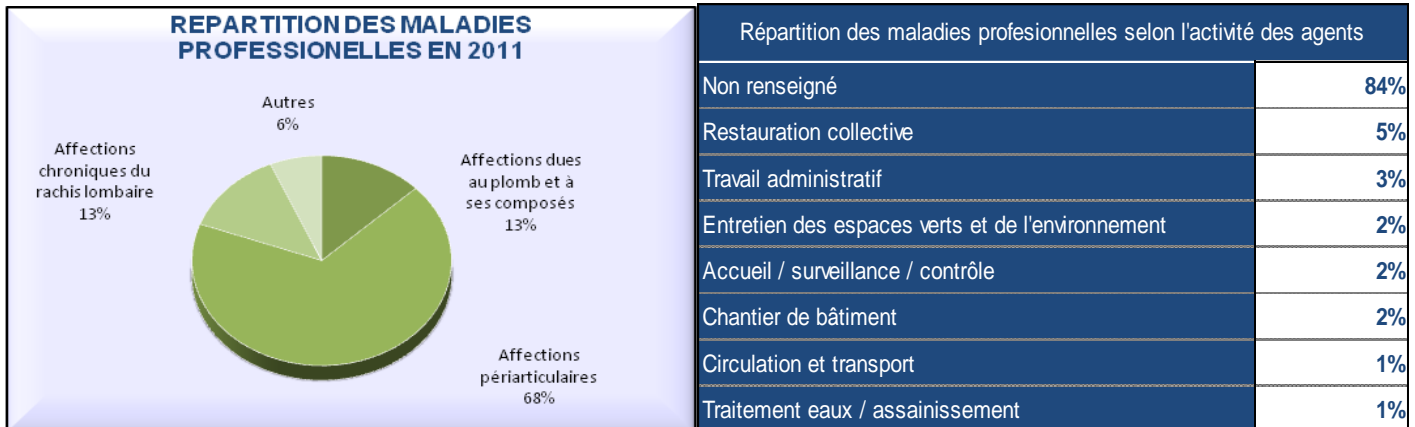
La répartition des accidents en fonction de l'activité de l'agent lors de la survenance de l'évènement, montre là encore **une forte proportion de "non renseigné"** et ce pour les quatre principales causes.

Parmi les déclarations d'accidents, **"l'entretien des espaces verts"** et **"le nettoyage des locaux"**, sont les deux **activités récurrentes dans chacune des quatre causes d'accident** étudiées.

Le **"traitement des ordures ménagères"** apparaît pour sa part dans deux d'entre elles (objet en mouvement / effort de soulèvement) et dans une moindre mesure **"la maintenance des locaux et du matériel"** (chute ou glissade avec dénivellation).



La maladie professionnelle



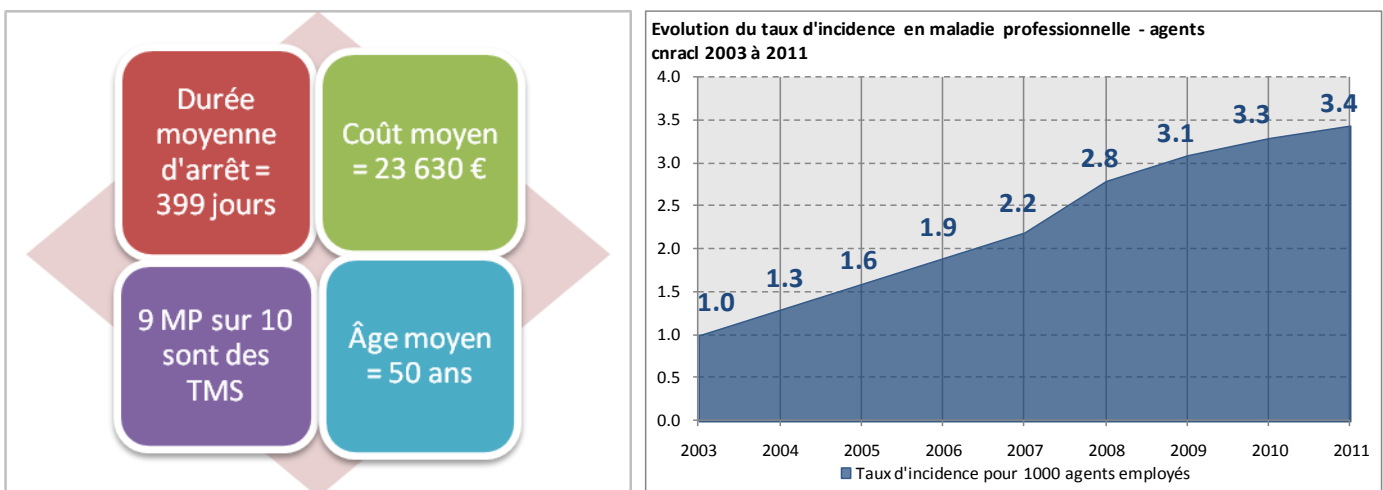
Les troubles musculo-squelettiques restent la première cause de maladie professionnelle dans les Bouches du Rhône soit **81% de l'ensemble** (dont 68% d'affections périarticulaires). Les absences sont équivalentes à la moyenne des collectivités en fréquence. En revanche, la gravité dans le département des Bouches du Rhône est supérieure à celle des autres. Par ailleurs, le taux d'absentéisme augmente de 59% entre 2010 et 2011.



Le taux de renseignement de l'activité des agents reste très faible (84% de "non renseigné") et ne permet pas d'analyse plus fine.

Le soin apporté à la déclaration d'accident est essentiel pour permettre, ensuite un diagnostic précis et des actions de prévention appropriées.

La maladie professionnelle dans la fonction publique territoriale

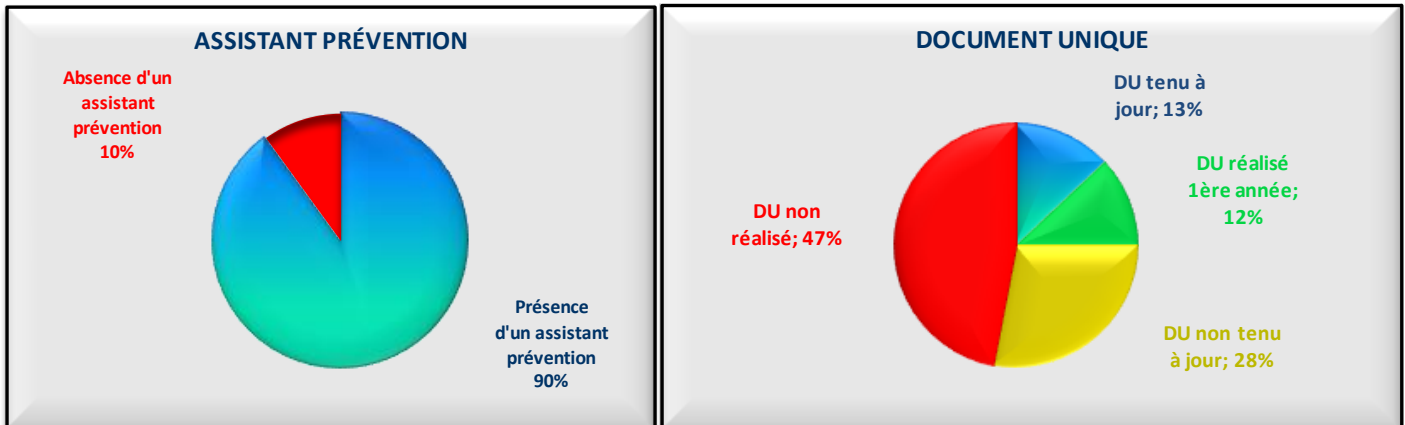


Les maladies professionnelles qui constituent un indicateur de mesure de la pénibilité au travail, sont en forte croissance dans les collectivités territoriales. **A l'échelon national, il y a 3 fois plus de nouvelles maladies professionnelles reconnues annuellement parmi les agents des collectivités territoriales en 2011 qu'en 2003.** Plus de **90 %** de ces maladies sont liées à **des troubles musculo-squelettiques (TMS)**.

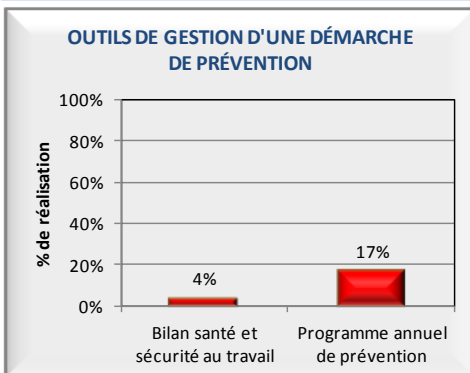
Les TMS résultent principalement de facteurs biomécaniques et psychosociaux inhérents aux conditions de travail. Les efforts accomplis par les agents et les conditions d'exercice de l'activité professionnelle (port de charges, gestes répétitifs, postures contraignantes...), tout comme la perception de cette activité (stress, reconnaissance, intérêt au travail...) sont autant de facteurs potentiels de développement des troubles musculo-squelettiques.

La prévention dans le CDG 13

Données issues à partir d'un échantillon de 108 collectivités ayant conventionné avec le CDG13 pour la mission d'inspection

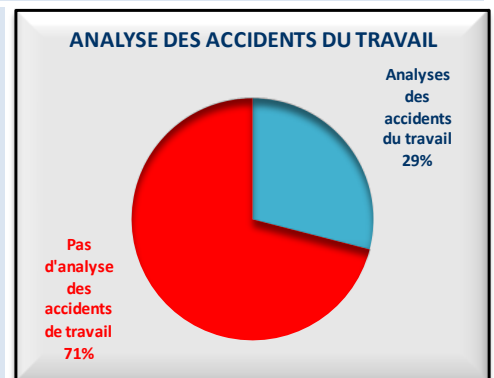


90 % des collectivités ont désigné un ou des assistants de prévention. 50 % d'entre elles ont un document unique ou ont engagé une démarche d'évaluation des risques et pour 13 % des collectivités le document unique est tenu à jour.



17 % des collectivités ont mis en place un **programme de prévention** mais seulement **4%** des collectivités réalisent un **Bilan Santé et Sécurité au travail**

29% d'entre elles conduisent une analyse de leurs accidents du travail.



A retenir / bonnes pratiques

- 1/3 des déclarations ne mentionnent pas l'activité de l'agent lors de l'accident. Ces manques constituent un handicap significatif lors de l'interprétation des données chiffrées
 - ♦ **Rester vigilant sur le renseignement des formulaires de déclaration afin de permettre la recherche de mesures de prévention plus ciblées**
- Environ 25% des accidents ont lieu lors de l'entretien des espaces verts ou du nettoyage des locaux
 - ♦ **Développer l'analyse systématique des accidents prioritairement sur ces deux activités**
 - ♦ **Développer les évaluations des risques sur ces activités afin de pouvoir mettre en place des plans d'actions ciblées**

Méthodologie

Cette note dresse un état des lieux des absences pour raison de santé dans les collectivités adhérentes au contrat "groupe" Sofcap du Centre de Gestion des Bouches du Rhône. La population concernée par l'étude regroupe un échantillon de 11 754 agents affiliés à la CNRACL, répartis dans les 130 collectivités assurées en 2011. Le champ d'étude est constitué par l'ensemble des événements déclarés en 2011 au 18 juillet 2012.

Lexique

- Taux d'absentéisme théorique : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %). Cet indicateur permet de visualiser directement le poids de l'absentéisme sur l'effectif étudié.
- Nombre d'arrêts pour 100 agents employés : indicateur de fréquence qui permet de mesurer l'occurrence des arrêts sur une population de 100 agents.
- Proportion d'agents absents : part des agents qui se sont arrêtés au moins une fois sur la période d'étude (en %).
- Durée moyenne d'arrêt : nombre moyen de jours d'absence par arrêt.